Date de convocation : 07/09/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : BRUYERE Maud, CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine, MOUNIER Maëlle, PAULOS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia (21)

Excusés : GRANGE Jean Paul (représenté par MERLE Pascale) – arrivé en retard 21 :50, NICOLAS Justine (2)

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Adhésion au groupement de commandes organisé par INGE43 pour la mise en conformité au RGPD et la mission de DPO.

DCM 20260910-6

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite participer au groupement de commandes organisé par INGE43, ayant pour objet de mutualiser les prestations externes nécessaires à la mise en conformité des collectivités au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi qu'à la réalisation de la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO).

La participation de la Commune à ce groupement nécessite la signature d'une convention de groupement de commandes avec INGE43, définissant notamment les modalités d'organisation de la consultation et les conditions de participation des collectivités membres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec une abstention (Maxime JACQUIOT) :

- Approuve la participation de la Commune de DUNIERES au groupement de commandes organisé par INGE43 pour la mutualisation des prestations externes relatives à la mise en conformité au RGPD et à la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO) ;

AR Prefecture

043-214300873-20260910-DCM20260910_6-DE
Reçu le 22/09/2026

- Approuve les termes de la convention de groupement de commandes proposée par INGE43 ;

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- Autorise Monsieur Le Maire à engager les démarches nécessaires à la participation de la Commune à la consultation organisée dans le cadre de ce groupement de commandes ;

- Dit que les crédits nécessaires à l'exécution des prestations retenues seront prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20260910-DCM20260910_6-DE
Reçu le 22/09/2026